

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 08131

Numéro SIREN : 552 081 317

Nom ou dénomination : ELECTRICITE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt 164547

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION N° 880
DU 18 NOVEMBRE 2022

Du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Electricité de France (EDF) du 18 novembre 2022, il a été extrait ce qui suit :

I. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR, POUR DELIBERATION

.../...

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide conformément aux articles L.225-24 du Code de commerce et 13 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, de nommer M. Luc REMONT en qualité d'administrateur, en remplacement de M. François DELATTRE dont la démission a pris effet le 30 août 2022, et ce pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La nomination de M. Luc REMONT en qualité d'administrateur, qui prend effet à compter de ce jour, sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires d'EDF.

La présente délibération est adoptée par le Conseil d'administration à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Extrait certifié conforme,
le 19 novembre 2022



La Secrétaire du Conseil d'administration

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION N°882
DU 28 NOVEMBRE 2022

Du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Electricité de France (EDF) du 28 novembre 2022, il a été extrait ce qui suit :

I. COOPTATION D'UNE ADMINISTRATRICE, POUR DELIBERATION, POUR DELIBERATION

.../...

Le Conseil d'administration, après avoir pris acte de la démission de M. Jean-Bernard LEVY avec effet au 23 novembre 2022, après avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et après en avoir délibéré, décide, conformément aux articles L.225-24 du Code de commerce et 13 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, de nommer Mme Anne-Marie DESCOTES en qualité d'administratrice en remplacement de M. Jean-Bernard LEVY, et ce pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mme DESCOTES est nommée sur proposition de l'Etat, en application de l'article 6.II de l'ordonnance du 20 août 2014. Sa nomination, qui prend effet à compter de ce jour, sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires d'EDF.

La présente délibération est adoptée par le Conseil d'administration à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Extrait certifié conforme,
Le 7 décembre 2022



La Secrétaire du Conseil d'administration